

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mercredi 20 mai 2009 à 18h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur Serge Roy, maire.

Présences : Michel Asselin, Richard Filion, Jean-Guy Desmarchais
Me Jacques Robichaud, greffier

Absents : Josée Baril, Diane Gervais et Bruno Laplante

Chacun des membres du Conseil présents reconnaît que l'avis de convocation a été signifié par le greffier, au moins 24 heures avant la présente séance, à tous les membres du Conseil, même à ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2009-05-151 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2009-05-152 APPEL D'OFFRES GT2009-05 : CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR UNE PARTIE DU BOUL. DON-QUICHOTTE : ADJUDICATION

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le contrat de construction d'une piste cyclable sur une partie du boul. Don-Quichotte ;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 17 mars 2009;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions;

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, et résolu d'accorder le contrat de construction d'une piste cyclable sur une partie du boul. Don-Quichotte (appel d'offres GT-2009-05) à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 523 914.95\$, taxes incluses, suivant les documents d'appel d'offres : le tout puisé à même le poste budgétaire 1-22-722-00-711 et financé par le Règlement d'emprunt n° 465. Le contrat est à prix unitaire et forfaitaire.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2009-05-153 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Richard Fillion, appuyé par le conseiller Michel Asselin, et résolu de lever la séance à **18h35**.

ADOPTÉE

Serge Roy
Maire

Me Jacques Robichaud, OMA
Greffier

/Im

